

la Société des Nations en 1927 (la première fois que l'Assemblée choisissait un dominion britannique comme membre de cet organisme) ainsi qu'une invitation particulière des États-Unis à signer le Pacte de Paris (1928) démontrèrent que le monde commençait à saisir le sens de l'évolution du Commonwealth britannique des nations. A Londres, quoi qu'ait pu en penser Lloyd George en 1921, on se rendait compte de plus en plus que la possibilité de maintenir une politique étrangère unique au sein de l'Empire était en voie de disparaître. Le plus qu'on pouvait espérer était de continuer à s'entendre sur les questions les plus importantes en ce domaine. A Ottawa, le ministère des Affaires extérieures augmentait lentement son personnel et élargissait le cadre de son influence dans les milieux gouvernementaux sous la direction de M. O. D. Skelton, distingué érudit qui avait quitté l'Université Queen's pour devenir en 1925 sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La crise qui sévit au cours des années 1930 retarda l'expansion du ministère des Affaires extérieures et empêcha l'établissement de nouvelles missions, sauf dans le cas de la Belgique et de la Hollande, qui avaient entamé des pourparlers en vue d'un échange de représentants diplomatiques. En 1937, le baron Silvercrucys établissait la légation belge à Ottawa, mais M. Jean Désy ne fut accrédité comme ministre du Canada auprès des gouvernements de ces deux pays qu'en 1939. Au cours de cette période, alors que l'ombre de la guerre s'étendait tour à tour sur l'Asie, l'Afrique et l'Europe, le gouvernement canadien fit clairement entendre à Genève qu'il refusait d'être lié d'avance et d'une façon automatique aux sanctions économiques ou militaires contre un agresseur. Toutefois, le premier ministre King confiait privément à Berlin (1937), pour ensuite le déclarer publiquement, que "surviene une guerre d'agression, rien au monde ne pourra empêcher le peuple canadien de se ranger aux côtés de la Grande-Bretagne". En 1938, de son côté, le président Roosevelt promettait que les États-Unis lui viendraient en aide si la domination de son sol était menacée par une puissance d'outre-mer. Les deux pays prirent alors des dispositions conjointes en vue de leur défense. Ce n'est qu'après l'approbation du Parlement que, en 1939, le gouvernement canadien envoya à Londres, pour que le roi la signe, une déclaration de guerre à l'Allemagne distincte de celle déjà faite par le Royaume-Uni. Et en n'appliquant pas au Canada leur loi de neutralité avant cette démarche, les États-Unis ont reconnu de façon significative l'amélioration du statut canadien.

L'importance du Canada dans le domaine international ne fit que grandir avec les années de guerre. L'apport considérable qu'il fut en mesure de fournir à la cause des Alliés tant au point de vue économique que militaire ainsi que la puissance relativement amoindrie de plusieurs pays européens l'ont forcé à assumer de nouvelles et de plus lourdes responsabilités. A la cessation des hostilités, il était le troisième des Alliés quant à la puissance navale et le quatrième quant à la puissance aérienne. Seul de tous les Alliés, le Canada n'avait pas demandé aux États-Unis le secours du prêt-bail. Bien au contraire, il avait contribué pour près de 2,250 millions de dollars d'aide mutuelle. Pendant et après la guerre et aux fins de hâter la reconstruction, il consentit des crédits à l'exportation d'une valeur de près de 600 millions à maints pays et un prêt de 1,250 millions au Royaume-Uni. Le Canada s'est classé au troisième rang des nations qui ont contribué aux œuvres de l'UNRRA et s'est